

Proposition du gouvernement au Parlement, de loi modifiant la loi sur le tabac

4 Propositions et leurs incidences

4.1 Principales propositions

Le projet de loi propose qu'une définition d'un produit nicotinique sans fumée soit ajoutée à la loi sur le tabac. Il couvrirait non seulement les sachets de nicotine, mais aussi les produits qui ne contiennent pas de tabac, mais qui, du point de vue de leur utilisation prévue, sont similaires au tabac à mâcher ou au tabac à priser.

La limite de nicotine pour les produits nicotiques sans fumée serait fixée à un maximum de vingt milligrammes de nicotine par gramme de produit, et les produits nicotiques sans fumée ne pourraient pas contenir d'arôme d'alcool ou de cannabis, ni d'arômes susceptibles d'attirer les jeunes. Un décret du ministère des affaires sociales et de la santé pourrait prévoir des dispositions plus détaillées sur les arômes susceptibles d'attirer les jeunes.

À d'autres égards, il est proposé de réglementer les produits nicotiques sans fumée d'une manière semblable que la loi sur le tabac réglemente les produits du tabac et les liquides nicotiques. Cela signifierait, entre autres, que les produits devraient être notifiés à l'autorité nationale de surveillance du bien-être et de la santé (Valvira) et que des frais de surveillance annuels devraient être payés. Des avertissements sanitaires en finnois et en suédois seraient nécessaires pour les emballages de détail et la présentation de l'emballage serait harmonisée. La vente au détail de produits nécessiterait une licence et la vente en gros nécessiterait une notification. La vente à distance des produits serait interdite et l'importation de produits serait restreinte. La possession de produits serait interdite aux personnes de moins de 18 ans, et les ventes non commerciales à des personnes de moins de 18 ans seraient également interdites.

L'objectif principal des interdictions de fumer prévues par la loi sur le tabac est de protéger les autres personnes contre l'exposition à la fumée de tabac. L'utilisation de produits nicotiques sans fumée ne présente pas le même danger pour la santé que le tabagisme et il est donc proposé de ne pas étendre les interdictions de fumer prévues par la loi sur le tabac à l'utilisation de produits nicotiques sans fumée. Toutefois, la proposition propose d'interdire l'utilisation de produits nicotiques sans fumée dans les espaces intérieurs et extérieurs des garderies et des établissements d'enseignement préprimaire et primaire, professionnel ou secondaire, et dans les aires de jeux.

Les modifications proposées à la loi sur le tabac n'affecteraient pas les sachets de nicotine qui ont déjà une autorisation de mise sur le marché conformément à la loi sur les médicaments ou pour lesquels une autorisation de mise sur le marché sera ultérieurement appliquée en tant que médicament. Fimea peut continuer à accorder une autorisation de mise sur le marché en vertu de la loi sur les médicaments pour un sachet de nicotine destiné à être utilisé en médecine pour le traitement d'une maladie connue, par exemple dans le cadre d'un sevrage de la dépendance au tabac. La condition est que le produit ait été jugé approprié en tant que médicament et que les conditions d'octroi d'une autorisation de mise sur le marché prévues par la loi sur les médicaments soient par ailleurs remplies. Les médicaments contenant de la nicotine qui ont une autorisation de mise sur le marché continueront donc d'être soumis à la législation pharmaceutique et non à la loi sur le tabac et à la loi sur les produits chimiques.

À l'avenir, un total de 500 grammes de produits du tabac sans fumée, tels que le snus, pourraient être importés par jour calendaire en tant que produits importés par des voyageurs au lieu des 1 000 grammes actuels.

4.2 Principales incidences

4.2.1 Incidence économique

Généralités

Les modifications proposées élargiraient le champ d'application de la loi sur le tabac aux sachets de nicotine et autres produits nicotiques sans fumée. Depuis que Fimea a changé son interprétation de l'applicabilité de la loi sur les médicaments aux sachets de nicotine au printemps 2023, il est largement connu que de nouvelles lois sur les sachets de nicotine sont en cours d'élaboration. Il est possible que, lorsque la proposition entraînera la mise sur le marché finlandais de sachets de nicotine et que l'incertitude quant à la future réglementation se dissipe, de nouveaux entrepreneurs en sachets de nicotine et de nouvelles marques de sachets de nicotine entrent sur le marché et que la demande de produits augmente par rapport à la demande actuelle.

Dans le même temps, la proposition propose diverses restrictions sur les caractéristiques, l'emballage et la vente des sachets de nicotine et de nouvelles obligations pour les fabricants et les importateurs des produits. Le règlement proposé pourrait entraîner une réduction du marché des sachets de nicotine par rapport à la situation actuelle. Les sachets de nicotine sont disponibles depuis si peu de temps que des informations précises ne sont pas disponibles même sur la situation actuelle. Par conséquent, seules diverses évaluations qualitatives peuvent être effectuées sur l'orientation des incidences du règlement proposé dans son ensemble, ou divers scénarios peuvent être identifiés.

Incidences sur la position des ménages

Les paquets de cigarettes coûtent plus de 10 EUR en moyenne, tandis qu'un paquet de sachets de nicotine coûte actuellement entre 5 et 7 EUR, sur la base des données du ministère des finances, et après les augmentations d'impôt prévues, il coûtera environ 7,40 à 9,70 EUR. Si les fumeurs remplacent les cigarettes par des sachets de nicotine et utilisent des sachets de nicotine au même niveau que les cigarettes, ils dépenseront moins sur les produits et auront plus d'argent pour d'autres utilisations. La proposition peut donc avoir une incidence positive sur la situation des ménages. Par ailleurs, si les coûts supplémentaires résultant du règlement proposé sont répercutés sur les marges des produits, les prix augmenteront et les ménages n'épargneront pas.

Le tabagisme est clairement plus fréquent chez les personnes peu qualifiées. Étant donné que les données sur le revenu ou la population sur la consommation de sachets de nicotine ne sont pas disponibles, il n'est pas possible d'évaluer directement comment les changements proposés affecteront les différents groupes de revenu.

La proposition propose qu'à l'avenir, le snus et d'autres produits du tabac sans fumée puissent être importés en Finlande en tant que produits importés par des voyageurs en quantité moindre qu'à

l'heure actuelle. Le snus importé en Finlande peut ne pas être vendu à terme en Finlande, mais certains des individus qui importent du snus ont obtenu des revenus en vendant du snus illégalement. L'abaissement de la limite pour les produits importés par des passagers réduirait les chances de le faire, ce qui pourrait réduire les revenus des personnes opérant de cette façon. Par ailleurs, le snus arrive en Finlande principalement par des importations illégales, sur lesquelles les modifications proposées dans la proposition n'auraient pas d'effet direct.

Conséquences sur les entreprises

Les sachets de nicotine ont commencé à être vendus en Finlande, mais il n'y a pas d'informations détaillées sur le volume des ventes. Des entreprises de différents types et tailles semblent être impliquées. En outre, il est connu que les sachets de nicotine sont fabriqués par une entreprise finlandaise. Toutes les grandes entreprises de tabac ont leurs propres marques de sachets de nicotine, mais les parts de marché des différents fabricants ne sont pas connues. Il est possible qu'à mesure que les exigences relatives aux sachets de nicotine augmentent, les petits opérateurs quittent le marché et soient remplacés par de grandes entreprises ayant de l'expérience en matière de réglementation similaire des produits du tabac. Dans le même temps, il peut devenir plus difficile pour les nouvelles petites entreprises d'entrer sur le marché.

Les modifications proposées toucheraient les fabricants et les importateurs de produits nicotiques sans fumée, ainsi que les détaillants et les grossistes. Les fabricants et les importateurs de produits nicotiques sans fumée subiraient des coûts directs, par exemple, en soumettant des notifications de produits, car ils seraient assujettis à des frais. En outre, ils devraient payer une redevance de surveillance annuelle en fonction du volume des ventes de leurs produits. Les coûts découleraient également de l'alignement des unités de conditionnement sur le règlement proposé.

En vertu de la loi sur les déchets (646/2011), les fabricants et importateurs de cigarettes doivent organiser la gestion des déchets de cigarettes et en supporter les coûts. Il y aura des économies pour les fabricants et les importateurs de cigarettes dans la mesure où la consommation de cigarettes peut être remplacée par l'utilisation de sachets de nicotine.

On peut supposer que les ventes de produits seraient réduites par rapport au niveau actuel, du moins dans une certaine mesure, étant donné que la loi sur le tabac limiterait les arômes que ces produits peuvent contenir. Par ailleurs, aucune étude n'a été réalisée en Finlande concernant les arômes favorisés par les consommateurs adultes de nos jours. Il est donc possible que l'interdiction des arômes de bonbons, par exemple, ne réduise pas de manière significative les ventes de sachets de nicotine par rapport au niveau actuel.

Les détaillants supporteraient des coûts lorsqu'ils demandent une autorisation de mise sur le marché, pour lesquels la municipalité facturera des frais. La redevance de surveillance annuelle pour les détaillants augmenterait également pour certaines entreprises si elles vendent également des produits nicotiques sans fumée. En ce qui concerne la redevance de surveillance, les vendeurs se trouveraient dans une situation différente en fonction des produits pour lesquels ils ont déjà soumis une notification en vertu de la loi sur le tabac. Si le vendeur a déjà indiqué qu'il vend uniquement des produits du tabac ou si le vendeur demande une autorisation entièrement nouvelle en vertu de la loi sur le tabac pour les produits nicotiques sans fumée, le vendeur encourrait des coûts supplémentaires au titre des frais de surveillance. Par ailleurs, si le vendeur a précédemment annoncé qu'il ne vendrait que des liquides nicotiques, la redevance de surveillance maximale resterait la même qu'auparavant.

Les coûts administratifs seraient également supportés par la mise à jour du plan d'autosurveillance et des systèmes informatiques connexes. Il est donc possible que certains détaillants actuels cessent la vente de sachets de nicotine à la suite des modifications proposées. Tout comme d'autres produits de remplacement du tabac, les produits nicotiques sans fumée peuvent actuellement ne pas être affichés dans les points de vente au détail ni vendus à des mineurs, et par conséquent, les détaillants n'engageraient pas de coûts supplémentaires pour les contrôles de la limite d'âge, par exemple.

En raison de l'interdiction de la vente à distance de produits nicotiques sans fumée, les opérateurs qui ont vendu des sachets de nicotine sur Internet devraient changer ou cesser leur activité. On ne sait pas combien d'entreprises finlandaises vendent des sachets de nicotine exclusivement ou principalement sur Internet.

Effets sur les finances publiques

La proposition propose des amendements visant à inciter les utilisateurs de snus à passer à des sachets de nicotine. Si cet objectif est atteint, les modifications auront une incidence positive sur les finances publiques à cet égard, car le gouvernement a l'intention de proposer que la taxe sur le tabac soit prélevée sur les produits nicotiques sans fumée. En outre, si les personnes qui fument actuellement des cigarettes passent à des sachets de nicotine, les dépenses publiques pour le traitement des maladies liées au tabac risquent de diminuer, du moins à long terme. Le passage à des sachets de nicotine réduirait également les dommages causés par le feu associés au tabagisme. Il est possible qu'en plus de ces réductions des coûts directs, les coûts indirects, tels que les réductions du rendement de la production causées par les décès liés au tabagisme et le versement de pension d'invalidité, ainsi que les réductions du rendement de la main-d'œuvre causées par les congés de maladie et les pauses cigarette, qui ne sont pas inclus dans les congés légaux, puissent également diminuer. L'Institut finlandais de la santé et du bien-être (THL) estime qu'en 2020, les coûts directs et indirects du tabagisme en Finlande s'élevaient à environ 1,3 milliard d'euros.

Par ailleurs, l'utilisation de sachets de nicotine est également associée à divers risques pour la santé, ce qui peut augmenter les dépenses de santé et, par exemple, les absences au travail. Si les sachets de nicotine sont introduits sur le marché finlandais, les personnes qui n'ont pas déjà utilisé de tabac ou d'autres produits nicotiques commencent à utiliser des sachets de nicotine, les modifications auront des effets négatifs sur les finances publiques à cet égard.

Il convient également de garder à l'esprit que l'utilisation d'un sachet de nicotine ne peut être considérée comme étant sans équivoque moins nocive que le fait de fumer des cigarettes, car des études ont montré que le sachet de nicotine augmente le taux de nicotine dans le sang à un niveau encore plus élevé que celui d'une cigarette. Sur cette base, on peut supposer que si les fumeurs adoptent largement les sachets de nicotine, il faudra peut-être encore plus de fonds publics pour traiter les risques pour la santé liés à la nicotine à l'avenir. Il existe des preuves évidentes, par exemple, que la nicotine augmente le risque de complications après tout type de chirurgie et prolonge le rétablissement et les séjours à l'hôpital. En outre, la nicotine augmente le risque de problèmes de santé mentale chez les jeunes, ce qui peut avoir des effets économiques à long terme.

4.2.2 Incidences sur les activités des pouvoirs publics

La proposition propose qu'un décret du ministère des affaires sociales et de la santé établisse des dispositions plus détaillées sur les arômes susceptibles d'attirer les jeunes. Cela nécessiterait un travail continu au sein du ministère pour surveiller les saveurs sur le marché et déterminer celles qui peuvent être considérées comme attrayantes pour les jeunes. Il est supposé que, au moins dans un premier temps, la liste des arômes interdits devrait être mise à jour fréquemment. Chaque mise à jour nécessiterait, outre la modification du décret, une notification au titre de la directive TRIS à la Commission et aux autres États membres de l'Union avec un délai d'attente conformément à la directive, ce qui signifie que la réponse aux nouveaux arômes entrant sur le marché qui pourraient attirer les jeunes serait, en principe, plutôt lente. En outre, les restrictions sur les arômes et l'ambiguïté qui y est associée pèseraient sur les autorités chargées de superviser la loi sur le tabac et peut-être aussi sur les tribunaux.

La proposition augmenterait le travail et les coûts des autorités chargées de superviser la loi sur le tabac, en particulier les municipalités et Valvira, car un tout nouveau groupe de produits contenant de la nicotine serait soumis à une surveillance. À l'heure actuelle, l'autorité municipale qui supervise la loi sur le tabac est chargée de veiller à ce que les sachets de nicotine, comme d'autres produits de remplacement du tabac, ne soient pas vendus à des mineurs, ni commercialisés, ni exposés dans des points de vente au détail. À l'avenir, la vente au détail de produits nicotiques sans fumée nécessiterait une licence de vente au détail, et la vente en gros nécessiterait une notification de vente en gros, ce qui constituerait l'un des changements les plus importants pour l'autorité de surveillance municipale. Le traitement des licences de vente au détail et des notifications de vente en gros exigerait, entre autres, que les municipalités examinent et vérifient la légalité des plans d'autosurveillance ou leurs mises à jour de tous les commerçants qui incluent des sachets de nicotine dans leurs assortiments. Cette seule démarche peut impliquer de passer en revue des milliers de plans d'autosurveillance.

Les sachets de nicotine seraient probablement également vendus dans des points de vente où il n'y avait pas d'autorisation de mise sur le marché antérieure en vertu de la loi sur le tabac et où il n'y a aucune expérience dans la vente de produits visés par la loi sur le tabac ou dans l'application de la législation sur le tabac. Par exemple, au cours des dernières années, de nombreux restaurants ont abandonné les autorisations de mise sur le marché en vertu de la loi sur le tabac parce que l'interdiction de fumer dans les restaurants est désormais très répandue. À quelques exceptions près, la proposition ne propose pas d'interdiction de l'utilisation de produits nicotiques sans fumée, de sorte qu'il est possible que les produits nicotiques sans fumée soient également vendus dans les restaurants, par exemple. En outre, selon les médias, les sachets de nicotine ont été vendus dans des ateliers de réparation de chaussures, par exemple. De nouveaux points de vente augmenteraient le nombre d'objectifs de surveillance du tabac et la nécessité de surveiller les ventes et l'autosurveillance.

La proposition aurait également une incidence sur les opérations de Valvira et sur les systèmes d'information nécessaires à sa réalisation. L'obligation de licence pour la vente au détail de sachets de nicotine et l'obligation de fournir des notifications de vente en gros pour la vente en gros entraîneraient des modifications au registre existant des autorisations de mise sur le marché et des notifications de vente en gros pour les produits du tabac et les liquides nicotiques, les formulaires électroniques et une version publique du registre. La tenue de ces deux registres est l'une des tâches statutaires de Valvira.

Les notifications de produits au titre de la loi sur le tabac sont soumises à le point d'entrée électronique commun de l'UE (PEC-EU) de la Commission. Bien que le système d'information PEC-EU ne soit pas conçu pour soumettre des notifications concernant les sachets de nicotine, il peut également être utilisé à cette fin. Toutefois, cela signifierait que Valvira devrait fournir des conseils aux commerçants sur la soumission des notifications. L'examen et la surveillance des notifications de produits seraient également plus difficiles que la surveillance d'autres produits soumis à une obligation de notification, par exemple, parce que le système n'a pas de recherche automatisée de produits nicotiques sans fumée et que ceux-ci devraient être récupérés manuellement à partir du système. Valvira devrait également apporter des modifications au service public de recherche de notifications de produits, dont le maintien est l'une des tâches statutaires de Valvira.

Les modifications apportées aux systèmes d'information fournis et utilisés par Valvira ainsi que le traitement, l'analyse et la publication des notifications de produits eux-mêmes, la supervision de la commercialisation et les conseils aux municipalités et aux agences administratives régionales exigeraient des ressources supplémentaires. Par conséquent, le projet de loi propose que Valvira puisse facturer des frais au fabricant ou à l'importateur de sachets de nicotine pour couvrir au moins une partie du besoin de ressources supplémentaires en raison des nouvelles tâches et des mises à jour des systèmes d'information. Les frais de surveillance sont destinés à fournir à Valvira environ 180 000 EUR de ressources supplémentaires pour le suivi et le contrôle de la loi sur le tabac, ce qui correspond à environ deux personnes-années. En tant que ministère responsable de la gestion de la performance de Valvira, le ministère des affaires sociales et de la santé alloue un montant correspondant à Valvira en crédits.

Les sachets de nicotine et leurs unités de conditionnement sont similaires en apparence au snus. L'apparence similaire des produits a posé des problèmes dans le contrôle du respect des interdictions de vente de snus et des réglementations d'importation à l'échelle de l'Union. Les modifications proposées dans la proposition ne permettraient pas d'éliminer ces difficultés, étant donné que les autorités chargées de la surveillance des ventes et des importations devraient continuer à chercher à évaluer, au cas par cas, si un produit nicotinique sans fumée légitime ou un snus illégal est en cause. Toutefois, l'harmonisation de la présentation des unités de conditionnement pour les produits nicotiques sans fumée conformément à la proposition pourrait faciliter la distinction entre les produits dans le cadre de la surveillance des ventes au détail.

La proposition d'interdire l'utilisation de produits nicotiques sans fumée dans les jardins d'enfants et les établissements d'enseignement, ainsi que la proposition d'interdiction de possession, améliorerait la capacité des enseignants et d'autres personnes travaillant avec des enfants de moins de 18 ans à intervenir dans l'utilisation de sachets de nicotine et de snus dans les écoles. En raison de l'apparence similaire des produits, il est difficile dans la pratique pour les écoles d'intervenir en ce qui concerne la possession et l'utilisation de snus contenant du tabac, même si cela est déjà interdit par la loi en vigueur. La proposition simplifierait la situation et permettrait aux établissements d'enseignement d'intervenir en ce qui concerne l'utilisation des deux produits.

L'interdiction de l'utilisation de sachets de nicotine dans les jardins d'enfants et les établissements d'enseignement peut être pertinente du point de vue des travailleurs qui utilisent des sachets de nicotine et qui sont dépendants de la nicotine. Cependant, l'interdiction de l'utilisation de sachets de nicotine n'empêcherait pas l'utilisation de produits de remplacement de la nicotine mentionnés dans la loi sur les médicaments, qui peuvent continuer à être utilisés pour traiter la dépendance à la nicotine.

4.2.3 Incidence sur l'environnement

Les déchets causés par le tabac et l'utilisation du snus constituent un problème environnemental majeur. Les mégots de tabac contiennent de nombreux produits chimiques toxiques qui s'infiltrent dans l'environnement, tels que le cadmium, l'arsenic et le plomb, et lorsque des mégots de cigarettes sont jetés sur le sol, le vent et la pluie les transportent dans les cours d'eau et les produits chimiques toxiques sont lavés dans l'écosystème aquatique.

Si les sachets de nicotine sont introduits sur le marché finlandais et que les fumeurs adoptent l'utilisation des sachets de nicotine au lieu de fumer des cigarettes, l'impact sur l'environnement pourrait être quelque peu positif. Par ailleurs, au moins certains sachets de nicotine semblent contenir du plastique, ce qui signifie que les microplastiques nocifs peuvent également se retrouver dans l'environnement à partir des sachets de nicotine. En outre, les fabricants et les importateurs de sachets de nicotine ne sont pas tenus, en vertu de la loi sur les déchets, d'organiser la gestion des déchets des produits ni de supporter les coûts y afférents. Si les personnes qui utilisent actuellement le snus adoptent les sachets de nicotine, les déchets et les problèmes qui en résultent resteront probablement au même niveau.

4.2.4 Autres effets sociaux

Effets sur la santé

En conséquence de la proposition, la législation permettrait la mise sur le marché d'un nouveau produit nicotinique sur le marché finlandais. Il est probable que d'autres produits nicotiniques soient mis sur le marché à l'avenir. De nouveaux produits tels que les produits à base de plantes contenant de la nicotine et destinés à être fumés sont déjà en vente dans certains États membres de l'Union, par exemple. Plus il y a de produits nicotiniques sur le marché, plus les risques pour la santé causés par la nicotine décrits à l'article 2 seront élevés.

Il est possible que certains des fumeurs actuels adoptent les sachets de nicotine au lieu de fumer des cigarettes, par exemple. En plus de la nicotine, le tabagisme provoque également l'entrée du goudron et du monoxyde de carbone dans le corps, des substances que les sachets de nicotine ne contiennent pas selon les connaissances actuelles. À cet égard, les risques pour la santé peuvent être réduits par rapport à la cigarette. En revanche, un sachet de nicotine augmente le niveau de nicotine dans le sang plus qu'une cigarette. En conséquence, les dangers pour la santé causés par la nicotine peuvent même augmenter à par rapport à aujourd'hui. En outre, il est possible que l'utilisation accrue de sachets de nicotine ne réduise pas le tabagisme ou l'utilisation des cigarettes électroniques, l'utilisation globale de divers produits du tabac et de la nicotine augmentant à la place. Il y a des indications à ce sujet dans d'autres pays nordiques, ce qui entraînerait une augmentation des risques pour la santé par rapport au niveau actuel.

Contrairement aux cigarettes, les sachets de nicotine peuvent être utilisés assez discrètement et pendant de longues périodes à la fois. Plusieurs sachets peuvent également être utilisés en même temps. Il est donc possible que, si l'utilisation de cigarettes est remplacée par des sachets de

nicotine, l'exposition à la nicotine, ainsi que la dépendance à la nicotine et d'autres dangers pour la santé causés par la nicotine, augmentent par rapport au présent.

Si le poids d'un sachet de nicotine est supposé être d'un gramme, la limite de nicotine proposée dans la proposition, c'est-à-dire un maximum de vingt milligrammes de nicotine par gramme de produit, correspond à la limite de nicotine décidée en vertu de l'article 45b de la loi sur les produits chimiques, soit un maximum de vingt milligrammes de nicotine par sachet. Cependant, il est également possible de faire des sachets de nicotine plus grands que cela, et la quantité de nicotine contenue dans un sachet peut augmenter par rapport au niveau autorisé aujourd'hui. En raison de la nature nocive de la nicotine, cela aurait des effets négatifs sur la santé humaine.

La proposition propose un règlement qui, selon les estimations, rend les sachets de nicotine moins attrayants qu'à l'heure actuelle au moins pour les personnes qui ne fument pas ou n'utilisent pas de snus. La restriction des arômes ainsi que l'étiquetage et l'harmonisation des emballages devraient avoir de tels effets, par exemple. Il existe des preuves scientifiques que l'harmonisation de l'emballage des produits du tabac réduit l'attractivité du produit et augmente la visibilité des étiquettes d'avertissement. En ce qui concerne les sachets de nicotine, il n'existe pas d'études connues sur la manière dont les étiquettes d'avertissement ou l'apparence harmonisée de l'emballage affectent l'attractivité du produit. Cependant, il est supposé que les effets sont similaires pour les sachets de nicotine.

Effets sur les enfants et les jeunes

La proposition propose des modifications visant à réduire l'attractivité des sachets de nicotine par rapport à la situation actuelle. On peut estimer que la restriction des arômes, les marquages d'avertissement et l'harmonisation de l'apparence des emballages peuvent, au moins dans une certaine mesure, réduire l'attractivité des produits, en particulier chez les enfants et les jeunes. De cette façon, l'utilisation par les jeunes des produits et l'empoisonnement à la nicotine menaçant la vie des jeunes enfants pourraient être affectés. Par ailleurs, la limite de nicotine proposée de vingt milligrammes de nicotine par gramme de produit est assez élevée et peut mettre la vie en danger, en particulier celles des jeunes enfants.

En exigeant une licence pour la vente au détail de produits nicotiques sans fumée, les autorités de contrôle seraient informées des détaillants, ce qui permettrait de contrôler plus efficacement que les produits ne sont pas vendus à des mineurs. L'utilisation de produits nicotiques sans fumée par les jeunes serait probablement réduite en interdisant la vente de produits aux mineurs, également dans un contexte non commercial, et en rendant la violation de l'interdiction punissable en tant qu'infraction de vente de tabac.

Des interdictions d'utilisation de produits nicotiques sans fumée sont proposées pour protéger les enfants et les adolescents, en particulier. Les produits nicotiques sans fumée ne devraient pas être utilisés, par exemple, dans les cours d'école, ce qui pourrait contribuer à réduire l'utilisation des produits chez les mineurs. Par ailleurs, les interdictions à elles seules ne suffisent pas à empêcher l'utilisation des jeunes, car les cigarettes électroniques sont récemment devenues un problème dans les écoles, malgré le fait qu'elles ne sont pas autorisées à être utilisées dans les locaux de l'école. Cependant, les interdictions proposées en ce qui concerne l'utilisation de produits nicotiques sans fumée, ainsi que l'interdiction proposée de la possession de produits nicotiques sans fumée pour les personnes de moins de 18 ans, amélioreraient la capacité des employés des établissements d'enseignement et d'autres adultes à intervenir concernant l'utilisation par les jeunes de produits

nicotiques sans fumée. En outre, une interdiction d'utilisation dans les aires de jeux pourrait réduire, au moins dans une certaine mesure, la présence de sachets de nicotine toxiques dans des zones spécifiquement destinées aux jeunes enfants. Cela réduirait le risque d'empoisonnement à la nicotine menaçant la vie.

Incidence sur l'égalité de genre

En 2020, 7 % des hommes âgés de 20 à 64 ans et 1 % des femmes du même âge utilisaient le snus quotidiennement (Statistiques du tabac 2021. Rapport statistique sur la santé et le bien-être 40/2022). En 2021, 2 % des filles âgées de 14 à 20 ans et 7 % des garçons utilisaient le snus de manière quotidienne. Par conséquent, l'utilisation du snus est beaucoup plus fréquente chez les hommes et les garçons que chez les femmes et les filles.

Selon l'étude Healthy Finland, 8,1 % des hommes âgés de 20 à 64 ans et 1,9 % des femmes du même âge utilisent des sachets de nicotine quotidiennement ou occasionnellement. En outre, selon l'enquête sur la santé scolaire, l'utilisation de sachets de nicotine est clairement plus fréquente chez les garçons que chez les filles. On peut donc estimer que l'impact de la proposition serait plus important pour les hommes et les garçons que pour les femmes et les filles.

Cependant, en Suède, l'utilisation de sachets de nicotine est encore plus fréquente dans certains groupes d'âge chez les filles que chez les garçons, et l'utilisation du snus est également devenue plus fréquente chez les filles suédoises. En Suède, le snus a été développé depuis des années pour attirer les femmes, et il y a des indications à ce sujet dans le développement de produits de sachets de nicotine. Les modifications proposées dans la proposition, qui réduiraient l'attractivité des sachets de nicotine, pourraient donc potentiellement empêcher que les sachets de nicotine ne deviennent un produit tendance, plus spécifiquement chez les filles.

Effets sur la prévention de la criminalité

La vente de snus est interdite et passible de sanctions en tant qu'infraction de vente de tabac, et l'importation d'un produit qui est restreint et illégal est punissable en tant qu'infraction de contrebande. Malgré cela, le snus est importé et vendu en Finlande, car il n'y a pas suffisamment de ressources pour faire respecter les interdictions et les restrictions. Si les modifications proposées dans la proposition aboutissent à la mise sur le marché finlandais de produits nicotiques sans fumée, la demande de snus en Finlande pourrait diminuer, de sorte que la contrebande liée au snus et d'autres infractions devraient diminuer. Il y a déjà des indications à ce sujet, étant donné que les saisies de snus ont considérablement diminué au cours de la période durant laquelle les sachets de nicotine ont été vendus librement en Finlande. Toutefois, il est possible que les dispositions plus strictes de la proposition concernant la vente et les propriétés des produits nicotiques sans fumée réduisent la demande de sachets de nicotine et augmentent la demande de snus, auquel cas la proposition n'aurait pas d'incidence positive sur la prévention de la criminalité.

La réduction de moitié de la limite d'importation de snus et d'autres produits du tabac sans fumée pourrait entraîner une diminution des ventes illégales de snus en Finlande. Cependant, il est possible que, si les importations légales de snus par des passagers diminuent, les importations illégales augmentent. L'objectif est de contrer cet effet par le fait que l'utilisation de sachets de nicotine remplacerait l'utilisation et la demande de snus.

Incidences sur les droits fondamentaux et les droits de l'homme

Conformément à l'article 7 de la Constitution finlandaise (731/1999), chacun a droit à la vie, et l'article 19, paragraphe 3, prévoit que les pouvoirs publics sont tenus de promouvoir la santé de la population. La proposition favoriserait le droit de chacun à la vie et soutiendrait la santé de la population, en particulier des mineurs, en imposant diverses interdictions et restrictions aux sachets de nicotine et autres produits nicotiques sans fumée. Les changements rendraient les sachets de nicotine moins attrayants qu'ils ne le sont aujourd'hui et sensibiliseraient le public aux dangers pour la santé causés par la nicotine. On peut estimer que les modifications proposées auraient une incidence positive sur la santé humaine et donc sur la réalisation de l'article 7 de la Constitution, en comparant le règlement proposé avec la situation actuelle dans laquelle les sachets de nicotine sont soumis à peu de réglementation.

En revanche, la proposition entraînerait la mise sur le marché finlandais d'un nouveau produit nicotinique. La proposition marque un changement important dans la politique actuelle de la Finlande en matière de tabac, qui, conformément à l'article 1^{er} de la loi sur le tabac, vise à mettre fin à l'utilisation de produits du tabac et d'autres produits nicotiques contenant des substances toxiques pour l'homme et provoquant une dépendance. En particulier à long terme, cela pourrait entraîner des conséquences négatives sur l'application de l'article 7 de la Constitution.